



**Communiqué
Pour diffusion immédiate**

L'avis du Conseil supérieur de l'éducation ou comment camoufler l'échec de la réforme

Montréal, le 27 mai 2010 – L'avis du Conseil supérieur de l'éducation (CSE) traitant de la transition entre le secondaire et le collégial esquisse les effets pervers qu'a eu l'application de la réforme scolaire sur toute une génération d'élèves. La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) déplore que les auteurs de l'avis se comportent avec une telle complaisance face à la réforme. Ces tenants de la réforme préfèrent plutôt préciser qu'il ne s'agit pas de dresser un bilan de la réforme, comme s'ils s'excusaient de ne pouvoir la dénoncer tout simplement au moment où on constate que les élèves issus du nouveau pédagogique ne sont pas prêts à entrer au collégial. Dans les faits, l'avis du CSE reprend les mêmes arguments que ceux utilisés pour imposer la réforme au primaire et au secondaire.

Tout l'avis du Conseil supérieur de l'éducation porte pourtant la marque de l'échec de cette réforme. À preuve, on y parle très peu de « compétences », on préfère utiliser la notion de « savoirs ».

« L'intérêt de cet avis du CSE réside essentiellement dans les appréhensions du réseau collégial face aux effets de la réforme, mais il ne contient aucun élément qui ne soit déjà connu des enseignantes et enseignants du secondaire, lesquels dénoncent les effets de la réforme depuis plus d'une décennie et qui n'accepteront pas la responsabilité de l'échec dans lequel est maintenant plongé notre système d'éducation. Il ne faut pas leur demander de cautionner la faillite lamentable d'une réforme imposée et complètement déconnectée de la réalité », de déclarer Sylvain Mallette, vice-président du Service de la vie professionnelle de la FAE.

En introduisant la perspective de formaliser les échanges entre les enseignantes et enseignants des deux ordres d'enseignement, le Conseil supérieur de l'éducation souhaite favoriser un meilleur arrimage des savoirs entre le secondaire et le collégial. Bien que cet avis soit essentiellement destiné aux acteurs du collégial, la FAE trouve très révélatrice cette proposition du CSE qui laisse clairement entendre que les acquis éducatifs des élèves issus du régime pédagogique de la formation générale des jeunes ne sont pas transmissibles tels quels du secondaire au collégial.

« Cet avis confirme que les quinze années de travaux des technocrates du ministère de l'Éducation n'ont pas réussi à camoufler les dérives et les dérapages de la réforme. C'est déplorable de constater que même le Conseil supérieur de l'éducation perçoit la réforme comme un projet de changement perpétuel à adapter au fur et à mesure de sa réalisation. Appliquée à l'industrie de l'aviation, une telle logique aurait des conséquences désastreuses qui se mesureraient en catastrophes aériennes. On tente encore de justifier une réforme qui ne mène nulle part et dont les victimes se comptent par milliers : les élèves et le personnel enseignant », d'ajouter M. Mallette.

Au lieu de demander aux élèves, aux enseignantes et enseignants et aux Cégeps eux-mêmes de s'adapter et d'user de toutes sortes d'artifices et de contorsions pour réparer ce que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a lui-même brisé, la ministre devrait faire preuve de la plus grande prudence au sujet de cet avis et s'attaquer à la source même du problème, c'est-à-dire la réforme.

La FAE regroupe neuf syndicats de l'enseignement qui représentent quelque 32 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes ainsi que le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier.

- 30 -

Source : Fédération autonome de l'enseignement
Renseignements : Armand Dubois, conseiller aux communications
Téléphone : 514 666 7763, poste 296 – bureau
514 910-1754 – cellulaire